Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_10-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Goulien, sur convocations qui leur ont été adressées par le Président le dix-neuf et vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, la première portant spécifiquement sur le point relatif à la délégation de service public.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Isabelle PALUD) ; Florian LE BARS (procuration à Yvan MOULLEC) ;

PONT-CROIX : Frédéric TANTER (procuration à Jeanine GUILLOU) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Emmanuelle Pothain, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 30

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_10-DE

2026-11-05-10 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Finistère pour le séjour des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Cap Sizun à Paris

Monsieur Michel Van Praët s'est retiré au moment du vote et n'a pas pris part à celui-ci.

Par courrier adressé à Monsieur le Président, la section Cornouaille de la Société des Membres de la Légion d'Honneur a sollicité le soutien financier de la Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz pour l'organisation d'un séjour pédagogique à Paris au bénéfice des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Cap Sizun.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du partenariat développé entre la Société des Membres de la Légion d'Honneur et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Finistère en faveur des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Le séjour s'est déroulé du 19 au 22 août 2026 et a concerné 14 Jeunes Sapeurs-Pompiers du centre de secours du Cap Sizun. Il avait notamment pour objectifs de faire découvrir aux jeunes les institutions de la République, des lieux de mémoire nationaux ainsi que l'histoire et les valeurs portées par les sapeurs-pompiers.

Le coût prévisionnel de l'opération était estimé à environ 7 000 €, hors frais de transport intramuros à Paris, répartis principalement entre l'hébergement (3 600 €), la restauration (3 000 €) et les visites (400 €).

Le plan de financement prévisionnel comportait notamment les participations suivantes :
- Section Cornouaille de la Société des Membres de la Légion d'Honneur : 1 000 € ;
- Conseil départemental du Finistère : 400 € ;
- Présidence nationale de la Société des Membres de la Légion d'Honneur : 1 000 € sollicités ;
- Prise en charge de l'hébergement sollicitée auprès de la Fédération des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris ;
- Recettes complémentaires issues d'une cagnotte participative.

Afin de soutenir cette action éducative et citoyenne en faveur des jeunes du territoire, il est proposé d'accorder une participation financière globale de 1 000 €, répartie comme suit :

- 210 € au titre du dispositif communautaire « Projet Jeunes » sur l'enveloppe Enfance-jeunesse;
- 790 € au titre d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
Attribue à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Finistère une participation financière totale de 1 000 € pour le financement du séjour des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Cap Sizun à Paris, composée de 210 € au titre du dispositif « Projet Jeunes » et de 790 € au titre d'une subvention exceptionnelle ;
Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,
A Goulien,

Le 5 novembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 12 novembre 2026